

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

Mme Frédérique Meunier, M. Minot et M. Boucard

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à tenir compte des situations d'urgence dans lesquelles peuvent se trouver certains patients.